



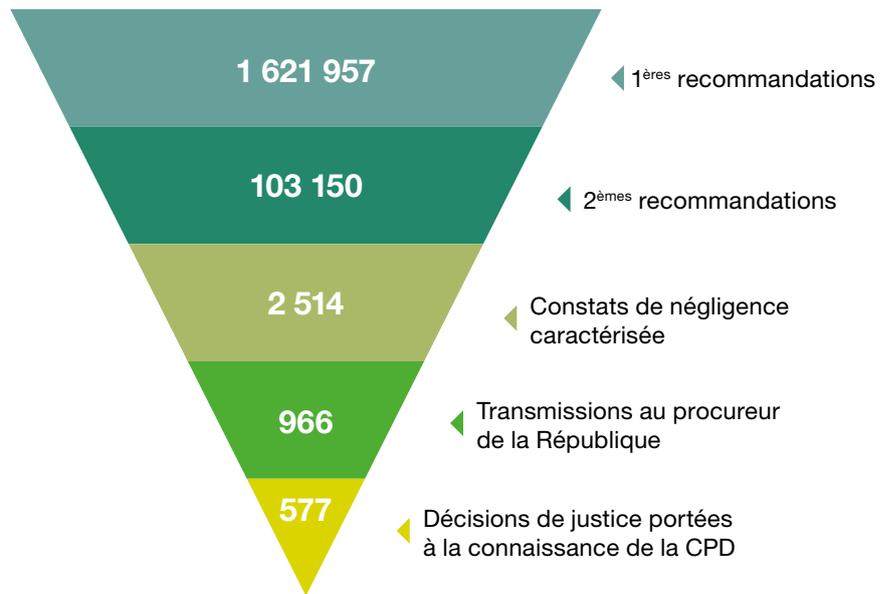
Réponse graduée

Bulletin d'information trimestriel n°5 | juin 2018

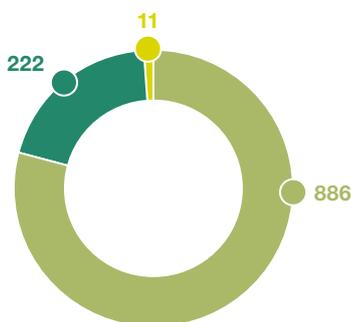
Chiffres clés de l'activité de la réponse graduée sur les 12 derniers mois (du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018)

En pratique, il apparaît que dans deux tiers des cas et avant la troisième phase de la procédure, l'Hadopi n'est pas saisie de nouveaux faits après l'envoi des recommandations, lesquelles conduisent le titulaire de l'abonnement visé à prendre les mesures propres à faire cesser les manquements.

La transmission de dossiers à l'autorité judiciaire n'est effective qu'en cas d'échec des efforts pédagogiques entrepris par la Commission de protection des droits, conformément à la volonté du législateur, dont un des objectifs a été d'éviter un contentieux de masse.

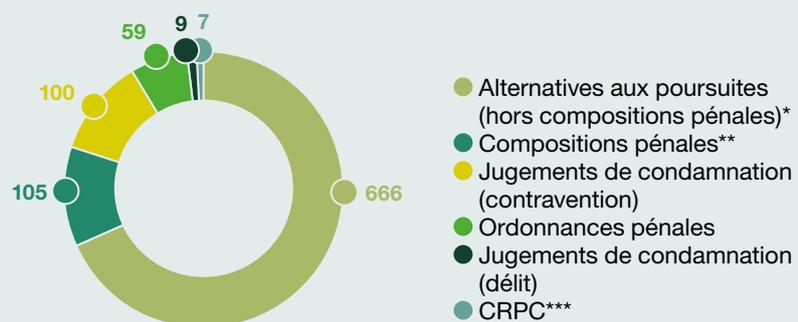


Suites judiciaires connues au 31 mai 2018



- Réponses pénales
- Classements sans suite
- Jugements de relaxe

Focus sur les 886 réponses pénales connues au 31 mai 2018

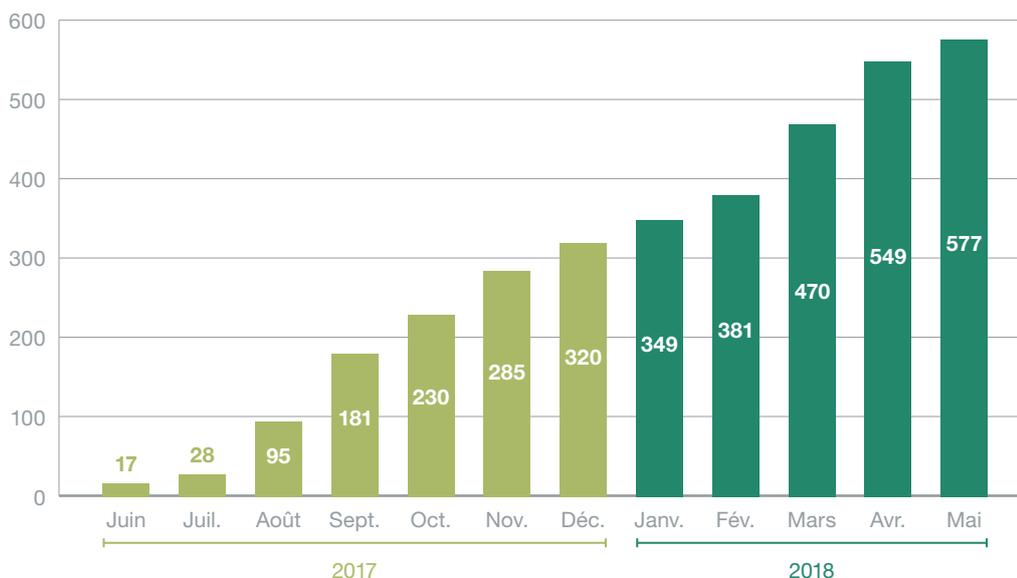


* Article 41-1 du code de procédure pénale, pour éviter un procès le procureur de la République peut mettre en œuvre certaines mesures alternatives. Ces mesures doivent être proposées préalablement à la décision de déclencher des poursuites

** Article 41-2 du code de procédure pénale, alternative aux poursuites décidée par le procureur de la République qui permet de proposer une ou plusieurs sanctions énumérées par la loi (amende, stage...), auxquelles peut être ajouté le dédommagement de la victime

*** Sur le fondement de la contrefaçon.

Suites judiciaires portées à la connaissance de l'Hadopi au cours des 12 derniers mois :



- Sur l'ensemble des dossiers transmis à l'autorité judiciaire entre le 1^{er} juin 2016 et le 31 mai 2018 (soit 1894 dossiers), 1237 procédures sont actuellement en cours d'instruction ;
- Sur les 1119 suites connues depuis 2012, 577 ont été portées à la connaissance de l'Hadopi au cours des 12 derniers mois.

Focus sur le suivi des structures professionnelles

En marge de la procédure de réponse graduée mise en œuvre à l'égard des particuliers, la Commission de protection des droits de l'Hadopi poursuit ses actions visant à accompagner de manière spécifique les professionnels faisant l'objet d'une procédure de réponse graduée.

Les efforts pédagogiques entrepris par la Commission se déploient à l'égard de structures professionnelles, de toutes tailles, évoluant dans des secteurs d'activité divers (chaînes de restaurants, professionnels de l'hébergement, établissements scolaires ou étudiants, etc...).

Un accompagnement personnalisé permet non seulement de sensibiliser les professionnels titulaires de la connexion internet en cause, mais plus largement et indirectement, de faire de ces professionnels des relais de sensibilisation auprès des utilisateurs de la connexion mise à disposition (salariés, clients, grand public, selon les structures).

Une part importante du travail de sensibilisation s'effectue lors des échanges directs entre les structures professionnelles concernées et la Commission de protection des droits, qu'il s'agisse de contacts par voie postale ou électronique, ou par l'intermédiaire du centre d'appels téléphoniques de l'Hadopi. Les professionnels sont notamment invités à consulter

Quelques exemples de suivi de professionnels :

ORGANISME	ACTIONS MENÉES	EFFET PÉDAGOGIQUE
Groupe bancaire	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi personnalisé et régulier de l'ensemble des établissements bancaires du groupe concerné • Diffusion du Guide pratique des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Cible directe : 17 structures concernées par la procédure de réponse graduée • Cible indirecte : environ 190 000 employés en France
Chaîne de restaurants (restauration rapide)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une action de sensibilisation pour tous les restaurants, par le biais du portail captif et de messages de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Cible directe : 341 restaurants en France et 6 790 salariés • Cible indirecte : l'ensemble des clients des restaurants (30 millions de convives servis par an)
Groupe spécialisé dans la distribution de matériel électroménager, informatique et audiovisuel	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du Guide pratique des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Cible directe : 12 structures visées par la procédure de réponse graduée • Cible indirecte : 300 magasins et 10 000 collaborateurs
Communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du document Bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Cible directe : 8 communes pour un total de 3 500 habitants • Cible indirecte : 1 département et 300 communes adhérentes à un syndicat mixte qui aide les collectivités territoriales à maîtriser les technologies de l'information et de la communication

le site internet de l'Hadopi qui prévoit une rubrique spécifique comportant un kit complet d'outils de sécurisation et de sensibilisation, accessible en ligne à tout moment (charte informatique, message de prévention, documents de bonnes pratiques). En complément de ces échanges, des actions de sensibilisation peuvent être animées sur demande, telles que

par exemple celle réalisée par l'Hadopi le 15 mai dernier au sein d'un foyer de jeunes filles parisiennes. Cette intervention a été l'occasion, pour la quarantaine de participantes, étudiantes ou jeunes actives, pour la plupart âgées de 18 à 25 ans, d'appréhender la notion de droit d'auteur sur Internet et de comprendre les enjeux et les moyens de la protection des œuvres dématérialisées.

Retrouvez toute l'information utile sur le site internet de l'Hadopi www.hadopi.fr



HAUTE AUTORITÉ POUR LA DIFFUSION DES ŒUVRES ET LA PROTECTION DES DROITS SUR INTERNET

4, rue du Texel - 75014 PARIS - www.hadopi.fr

Contact : presse@hadopi.fr @InsidOpi